



12558 - Un chrétien s'interroge sur la raison de l'interdiction de la viande porcine

question

Pourquoi l'islam interdit-il le porc qui n'est que l'une des créatures d'Allah?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, notre Maître, l'Auguste, le Très haut a formellement interdit la consommation du porc dans ces propos: «Dis: **Dans ce qui m'a été révélé, je ne trouve d'interdit, à aucun mangeur d'en manger, que la bête (trouvée) morte, ou le sang qu'on a fait couler, ou la chair de porc- car c'est une souillure - ou ce qui, par perversité, a été sacrifié à autre qu'Allah.** Quiconque est contraint, sans toutefois abuser ou transgresser, ton Seigneur est certes Pardonneur et Miséricordieux. ». (Coran,6:145)

Par compassion pour nous, Allah le Très haut a voulu nous faciliter la vie et nous a autorisé la consommation des bonnes nourritures et ne nous a interdit que les mauvaises nourritures. C'est dans ce sens que le Très haut dit: « Ceux qui suivent le Messager, le Prophète illettré qu'ils trouvent écrit (mentionné) chez eux dans la Thora et l'Évangile. Il leur ordonne le convenable, leur défend le blâmable, leur rend licites les bonnes choses, leur interdit les mauvaises, et leur ôte le fardeau et les jougs qui étaient sur eux. Ceux qui croiront en lui, le soutiendront, lui porteront secours et suivront la lumière descendue avec lui: ceux-là seront les gagnants. » (Coran:7,157)

Nous ne doutons pas un seul instant que le porc est un animal très sale et que sa consommation est très nuisible à l'homme. Le porc vit au milieu des ordures. Ce que l'âme humaine normale trouve répugnant. Elle en refuse la consommation parce qu'elle le trouve incompatible avec le



goût dont Allah, le Puissant et Majestueux l'a doté.

Deuxièmement, s'agissant de la nocivité du porc au corps humain, la médecine moderne l'a confirmé en ces termes:

-la viande porcine fait partie des viandes animales qui contiennent une forte quantité de cholestérol gras dont la concentration dans le sang favorise sensiblement le raidissement des artères. La composition des acides grasses dans la viande porcine est très rare et elle se différencie de la composition des autres acides grasses trouvées dans les autres aliments. Ceci rend son absorption beaucoup plus facile que l'absorption des autres aliments et partant l'augmentation du cholestérol dans le sang.

-la viande et la graisse porcines provoquent la propagation des cancers du tube digestif, de la prostate, du sein et du sang.

-la viande et la graisse porcines provoquent l'obésité et les maladies difficiles à traiter qu'elle entraîne.

-la consommation de la viande du porc provoque des démangeaisons, de l'allergie et l'ulcère.

-la consommation de la viande porcine provoque l'inflammation des poumons qui résulte du ténia et des vers des poumons et leurs inflammations microbiennes.

Le plus grand danger qui découle de la consommation de la viande porcine vient du fait que cette viande contient le ténia appelé encore ténias olim dont la longueur peut atteindre 2 à 3 mètres. L'éclosion des œufs de ce ver dans le corps humain peut entraîner ultérieurement la folie et l'hystérie quand les œufs se propagent dans la région du cerveau. Quand elles se déploient dans la région du cœur, elles provoquent l'hypertension, voire des crises cardiaques.

Fait partie des autres vers qui se trouvent dans la viande porcine la trichine qui résiste à la cuisson et dont la croissance dans le corps peut entraîner la paralysie et l'éruption.

Les médecins affirment que les maladies provoquées par les vers ténia, qui restent les plus



dangereuses, résultent de la consommation de la viande porcine. Les vers en question se développent chez l'humain dans les petits intestins. Ils atteignent leur maturité dans quelques mois. Le corps du vers est composé de milliers d'anneaux et sa longueur peut atteindre entre 4 et 10 mètres. Il peut subsister tout seul dans les intestins et ses œufs s'évacuent avec les excréments.

Quand les porcs avalent les œufs et les absorbent, ils passent dans les tissus et les muscles pour former une poche larvaire qui abrite un liquide à côté de la tête du ténia. Quand on consomme la viande d'un porc atteint, la larve se transforme en un vers complet dans les intestins. Ces vers provoquent l'affaiblissement et la carence en vitamine B12 d'où une sorte d'anémie. Il peut encore en résulter des symptômes névralgiques comme l'inflammation des nerfs. Dans certains cas, les larves peuvent affecter le cerveau au point d'y causer des troubles ou une surpression aboutissant à la migraine, voire à la paralysie.

La consommation de la viande porcine mal cuite peut entraîner l'éclosion de vers pilosités. Quand ces parasites atteignent les petits intestins, des larves s'en dégagent 4 à 5 jours plus tard pour s'enkyster dans le mur des intestins et passent dans le sang et de là la plupart des tissus du corps. Les larves vagissent encore les muscles et y forment des caisses. Dès lors le malade souffre d'intenses douleurs musculaires. La maladie peut même évoluer vers la méningite, affecter le cerveau et entraîner l'inflammation du muscle du cœur, du poumon, des reins et des nerfs. La maladie peut devenir mortelle dans certains cas.

Il est aussi bien connu qu'il existe des maladies humaines que seul le porc partage. Il en est le rhumatisme et les douleurs articulaires. Allah, l'Incommensurable a dit vrai quand Il dit: **Certes, Il vous interdit la chair d'une bête morte, (sans égorgement), le sang, la viande de porc et ce sur quoi on a invoqué un autre qu'Allah. Il n'y a pas de péché sur celui qui est contraint sans toutefois abuser ni transgresser, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux.** (Coran,2:173).

Voilà une partie des dégâts de la consommation du porc. Peut-être leur découverte vous permet-elle de ne plus douter du bien fondé de leur interdiction. Nous espérons que ce sera votre premier pas vers la vraie religion. Engagez vous, mettez vous à faire de recherche, à étudier et à méditer



avec équité et impartialité et dans le seul souci de connaître la vérité et de la suivre.

Je demande à Allah le Très-haut de vous guider vers ce qui est meilleur pour vous ici-bas et dans l'au-delà.

Cela dit, même si nous ne savions pas la viande porcine nocive, cela ne changerait rien dans notre foi en son interdiction et nous ne l'éviterions pas moins. Sachez que notre père Adam ne fut expulsé du paradis que pour avoir mangé des fruits d'un arbre qui lui avait été interdit par Allah. Nous ne connaissons rien de cet arbre. Adam n'avait besoin de chercher la cause de l'interdiction de manger ses fruits. Il lui suffisait, comme il suffit à tout croyant aujourd'hui de savoir qu'Allah nous a interdit une chose.

A propos des dégâts de la consommation de la viande porcine, référez-vous aux actes du 4^e Congrès mondial de la médecine islamique, édités à Koweït (pages 731 et suivantes). Voir encore : la protection sanitaire à la lumière du livre et de la Sunna par Louloua bint Salih, p.635 et suivantes.

Nous revenons vous demander, o auteur de la question: le porc n'est-il pas interdit dans l'Ancien Testament qui constitue la moitié de votre livre sacré?

Voir deuteronome « Tu ne mangeras aucune chose abominable. Voici les animaux que vous mangerez : le boeuf, la brebis et la chèvre; le cerf, la gazelle et le daim; le bouquetin, le chevreuil, la chèvre sauvage et la girafe. Vous mangerez de tout animal qui a la corne fendue, le pied fourchu, et qui rumine. Mais vous ne mangerez pas de ceux qui ruminent seulement, ou qui ont la corne fendue et le pied fourchu seulement. Ainsi, vous ne mangerez pas le chameau, le lièvre et le daman, qui ruminent, mais qui n'ont pas la corne fendue : vous les regarderez comme impurs. Vous ne mangerez pas le porc, qui a la corne fendue, mais qui ne rumine pas: vous le regarderez comme impur. Vous ne mangerez pas de leur chair, et vous ne toucherez pas leurs corps morts.

« L'Éternel parla à Moïse et à Aaron, et leur dit : Parlez aux enfants d'Israël, et dites : Voici les animaux dont vous mangerez parmi toutes les bêtes qui sont sur la terre. Vous mangerez de tout



animal qui a la corne fendue, le pied fourchu, et qui rumine. Mais vous ne mangerez pas de ceux qui ruminent seulement, ou qui ont la corne fendue seulement. Ainsi, vous ne mangerez pas le chameau, qui rumine, mais qui n'a pas la corne fendue : vous le regarderez comme impur. Vous ne mangerez pas le daman, qui rumine, mais qui n'a pas la corne fendue : vous le regarderez comme impur. Vous ne mangerez pas le lièvre, qui rumine, mais qui n'a pas la corne fendue : vous le regarderez comme impur. Vous ne mangerez pas le porc, qui a la corne fendue et le pied fourchu, mais qui ne rumine pas: vous le regarderez comme impur. Vous ne mangerez pas de leur chair, et vous ne toucherez pas leurs corps morts : vous les regarderez comme impurs.

»14/3-8); lévites 11/1-8)

L'interdiction de la viande porcine aux Juifs n'a pas besoin d'un argument à citer. Si vous en doutez , Interrogez les, ils vous le diraient . Cependant, nous croyons devoir attirer votre attention sur des extraits tirés de votre livre sacré, notamment le Nouveau Testament qui vous dit que les dispositions de la Thora vous sont encore applicables et qu'il n'est pas possible de les changer.N'y trouve-t-on pas que Jésus a dit : **Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé.**(Mathieu,5/17-18)

Bien que ce texte nous dispense d'en chercher un autre relatif à la disposition régissant le porc dans le Nouveau Testament, nous allons vous apporter un autre texte qui tranche au sujet de l'impureté du porc et de son mauvais caractère : **Il y avait là, vers la montagne, un grand troupeau de pourceaux qui paissaient. Et les démons le prièrent, disant : Envoie-nous dans ces pourceaux, afin que nous entrions en eux. Il le leur permit. ..."** (Marc 5/11-13). Voir encore d'autres texte sur l'impureté du porc et le mépris voué à son éleveur: **Il leur est arrivé ce que dit un proverbe vrai : le chien est retourné à ce qu'il avait vomi, et la truie lavée s'est vautrée dans le borbier. (Pierre 2/22) I dit encore : Un homme avait deux fils. Le plus jeune dit à son père : Mon père, donne-moi la part de bien qui doit me revenir. Et le père leur partagea son bien. Peu de jours après, le plus jeune fils, ayant tout ramassé, partit pour un pays éloigné, où il dissipa son bien en**



vivant dans la débauche. Lorsqu'il eut tout dépensé, une grande famine survint dans ce pays, et il commença à se trouver dans le besoin. Il alla se mettre au service d'un des habitants du pays, qui l'envoya dans ses champs garder les pourceaux. Luc,15/11-15)

Peut-être allez vous dire que ces textes sont abrogés parce que Pierre a dit ceci et que Paul a dit cela?!

Voilà comment on altère la parole d'Allah et abroge la Thora et la parole de Jésus qui vous a dit que la dite parole est aussi pérenne que le ciel et la terre. On altère tout cela et lui substitue la parole de Paul ou de Pierre!

Supposons qu'il ait raison et que l'interdiction du porc fut abrogé, pourquoi contestez vous qu'elle existe en islam comme ce fut le cas chez vous au début!

Deuxièmement, quant à vos propos: si sa consommation est interdite pourquoi Allah a-t-Il crée le porc, nous les prenons pas au sérieux. Autrement, nous vous demandions, pourquoi Allah a créé telle et telle choses nuisibles ou malsaine. Pire, nous vous demanderions pourquoi Allah a-t-Il crée Satan?

Le Créateur n'a-t-Il pas le droit de donner à Ses serviteurs les ordres qui Lui plaisent et les juge selon Sa volonté sans qu'on puisse revenir sur Ses sentences ni modifier ses paroles?

La créature qui est un serviteur n'a-t-elle pas le droit de dire à son Maître, chaque fois qu'Il lui donne un ordre: nous avons entendu et nous obéissons?

Il se peut que vous en appréciez le goût et en aimiez la consommation et que réjouisse votre entourage mais l'accès au paradis ne mérite-il pas que vous sacrifiez une partie de ce que vous convoitez?